Les 2 erreurs courantes à la passation

Lapisardi
AVOCAT

Marchés publics • Les deux erreurs qui coûtent le plus cher

Pourquoi une consultation mal préparée coûte-t-elle si cher ?

Parce que tout se joue avant la publication !

La consultation

« Appel d'offres » désigne une procédure particulière. Je parle de consultation : tout ce qui se passe avant la signature du marché.

ERREUR 1 Un besoin que chacun interprète à sa façon

Ce que c'est. L'acheteur laisse des zones d'ombre sur ce qu'il attend. L'entreprise chiffre ce qu'elle a cru comprendre.
Avant la signature. Les questions arrivent en masse et les offres ne se comparent plus. Tout reprendre coûte souvent plus d'un an.
Après la signature. L'entreprise découvre des prestations non chiffrées et sa marge fond. L'acheteur n'a pas ce qu'il croyait commander.

Le repère : un besoin est assez précis quand une entreprise peut chiffrer son offre.

ERREUR 2 Des critères qui ne disent pas ce qui départage

Ce que c'est. Soit ce qui a départagé les offres n'avait pas été annoncé. Soit ce qui a été annoncé ne départage personne.
Premier cas. Des sous-critères non annoncés, au poids très inégal, restés dans une grille interne. Le juge peut annuler la procédure.
Second cas. Le critère « conformité au cahier des charges » n'en est pas un. Une offre non conforme est écartée, pas notée.

Le repère : les critères et leurs modalités sont annoncés dans le dossier de consultation.



Trop de questions pendant la consultation, c'est souvent le signe d'un besoin mal défini.

Références : code de la commande publique, art. L. 2111-1, R. 2111-1, R. 2132-6, R. 2151-4, L. 2152-1, L. 2152-2, L. 2152-7, R. 2152-7 et R. 2152-11, en vigueur au 17 novembre 2026. Conseil d'État, 1er juin 2011, Commune de Saint-Benoît, n° 345649 ; Conseil d'État, 18 juin 2010, Commune de Saint-Pal-de-Mons, n° 337377. Fiche limitée aux marchés publics.

Réserve : chaque dossier présente des particularités. Cette fiche donne une présentation générale et non une solution pour un dossier précis. Chaque cas demande naturellement à être analysé.

@SophieLapisardi

Version novembre 2026 • Licence CC BY-NC-ND

LES CONTRATS PUBLICS EN CLAIR

Côté acheteur

Lapisardi
AVOCAT

Avant de publier votre consultation • Vous êtes l'acheteur public

Vous lancez une consultation. Votre dossier dit-il ce que vous attendez ?

Une consultation se gagne avant la publication.

Allez parler aux entreprises du secteur avant de publier. C'est votre droit.

1 Je définis le besoin avant de publier

- **J'interroge les entreprises du secteur avant de publier.** C'est le sourcing.
- **Je décide qui fait quoi** entre le service qui exprime le besoin et l'acheteur, et qui tranche en cas de désaccord.
- **Je relis mon dossier** comme une entreprise qui doit chiffrer.

2 J'organise la consultation, questions comprises

- **Je prévois qui répond aux questions,** mois d'août compris.
- **En procédure formalisée, je réponds six jours au plus tard** avant la date limite, si la question a été posée en temps utile.
- **Je prolonge le délai** quand je modifie les documents.
- **Je reprends la consultation** si le besoin doit être revu.

3 Je construis des critères qui départagent

- **J'annonce les critères et leurs modalités** dans le dossier.
- **J'annonce la pondération de mes sous-critères** dès qu'elle change la façon de construire une offre.
- **Un critère environnemental est obligatoire** depuis le 22 août 2026.

4 J'évite deux confusions

- **La conformité au cahier des charges n'est pas un critère.** Une offre non conforme est irrégulière : je l'écarte.
- **Une offre irrégulière ne se note pas.** Lui donner zéro et la garder dans la comparaison fragilise la procédure.

Références : code de la commande publique, art. L. 2111-1, R. 2111-1, R. 2132-6, R. 2151-4, L. 2152-1, L. 2152-2, L. 2152-7, R. 2152-7 et R. 2152-11, en vigueur au 17 novembre 2026. Conseil d'État, 18 juin 2010, Commune de Saint-Pal-de-Mons, n° 337377 ; cour administrative d'appel de Bordeaux, 5 mai 2021, n° 19BX00259. Fiche limitée aux marchés publics.

Réserve : chaque dossier présente des particularités. Cette fiche donne une présentation générale et non une solution pour un dossier précis. Chaque cas demande naturellement à être analysé.

@SophieLapisardi

Podcast « Marchés publics regards croisés », épisode 2

Version novembre 2026 • Licence CC BY-NC-ND

LES CONTRATS PUBLICS EN CLAIR

Côté entreprise

Lapisardi
AVOCAT

Avant de remettre votre offre • Vous répondez à une consultation

Vous préparez votre réponse. Par quoi commencer ?

Vos points se gagnent avant d'écrire la première ligne.

Si vous perdez, demandez le détail de votre note. Vous progresserez plus vite.

1 J'analyse le dossier

- **Je commence par le règlement de la consultation.**
- **Je repère les critères et leur pondération** avant de rédiger.
- **Je traite le critère environnemental,** obligatoire depuis le 22 août 2026.

2 Je pose mes questions tôt et par écrit

- **Je passe par la plateforme,** le plus tôt possible.
- **En procédure formalisée, l'acheteur répond six jours au plus tard** avant la date limite, si la question a été posée à temps.
- **Je demande comment un critère sans détail** sera apprécié.

3 Je ne comble jamais un flou tout seul

- **Je ne modifie pas les documents à remplir,** bordereau des prix compris.
- **Sans réponse,** j'écris dans mon mémoire technique l'hypothèse sur laquelle j'ai chiffré.
- **Je me fais conseiller** avant de prendre ce risque.

4 Après le résultat, je prépare la fois suivante

- **Je demande les motifs du rejet.** En procédure adaptée, l'acheteur répond dans les quinze jours; en formalisée, ils sont dans la notification.
- **Je demande les caractéristiques de l'offre retenue,** sauf si la mienne a été écartée comme irrégulière, inacceptable ou inappropriée.

Références : code de la commande publique, art. R. 2132-6, R. 2151-4, L. 2152-1, L. 2152-2, L. 2152-7, R. 2152-7, R. 2152-11, R. 2181-2, R. 2181-3 et R. 2181-4, en vigueur au 17 novembre 2026. Conseil d'État, 1er juin 2011, Commune de Saint-Benoît, n° 345649 ; cour administrative d'appel de Bordeaux, 5 mai 2021, n° 19BX00259. Fiche limitée aux marchés publics.

Réserve : chaque dossier présente des particularités. Cette fiche donne une présentation générale et non une solution pour un dossier précis. Chaque cas demande naturellement à être analysé.

@SophieLapisardi

Podcast « Marchés publics regards croisés », épisode 2
Version novembre 2026 • Licence CC BY-NC-ND